



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2022

OBJET :

DE-22-04-1-20) CONVENTION AVEC LE CLUB OLYMPIQUE DE
VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 31 mars 2022 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M.
BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M.
CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M.
BOUKOBZA, M. LECOMTE, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE,
M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme VOISIN (pouvoir à Mme VALERO), M. BONAVENTURE
(pouvoir à M. CHARDON), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme GALL
(pouvoir à M. POLITZER).

Absents : Mme ALBERT, M. DIARRA .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220413-lmc1H9545H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant que le *Club Olympique de Vincennes* dispose d'une subvention annuelle supérieur à 23 000 € ;

Considérant le souhait de la ville de continuer à apporter son soutien dans les objectifs poursuivis par cette association, notamment sportifs (formation, pratique récréative et de loisirs, performance, etc.), éducatifs et sociaux, il convient de signer une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association du *Club Olympique de Vincennes* ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 07 avril 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (1 ne prends pas part au vote : M. RIBET),

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2022-2025 avec le *Club Olympique de Vincennes* visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 45 000 € au titre de l'année 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé